

Guide du lecteur

Définitions des indicateurs de soutien à l'agriculture de l'OCDE

Indicateurs nominaux présentés dans ce rapport

Estimation du soutien aux producteurs (ESP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles. Elle comprend le soutien des prix du marché, les paiements budgétaires et les recettes budgétaires perdues, c'est-à-dire les transferts bruts des contribuables aux producteurs agricoles résultant des mesures fondées sur : le niveau effectif de la production, l'utilisation d'intrants, la superficie cultivée/le nombre d'animaux/les recettes/le revenu (en fonction ou indépendamment de leur niveau effectif), et des critères relatifs aux produits autres que les produits de base.

Soutien des prix du marché (SPM) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesurés au départ de l'exploitation. Le SPM est également calculé par produit.

Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (TSP aux producteurs) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier et subordonnant le versement du paiement au producteur à la production du produit désigné. Cette catégorie comprend des mesures à caractère plus général où les paiements sont définis par rapport à tel ou tel produit. Les TSP aux producteurs sont également calculés par produit.

Transferts au titre d'un groupe de produits (TGP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures octroyant des paiements sous réserve de la production d'un ou de plusieurs des produits figurant sur une liste donnée. Autrement dit, un producteur peut choisir parmi un éventail de produits et percevoir un transfert qui ne variera pas en fonction de sa décision.

Transferts au titre de tous les produits (TTP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures n'imposant aucune restriction sur le produit agricole produit, mais exigeant du bénéficiaire la production d'un produit de base de son choix.

Autres transferts aux producteurs (ATP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts effectués dans le cadre de mesures non assorties d'une quelconque obligation de production de produits de base.

Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (TSP aux consommateurs) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des (aux) consommateurs de produits

agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier. Les TSP aux consommateurs sont également calculés par produit.

Estimation du soutien aux consommateurs (ESC) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts, au départ de l'exploitation, des (aux) consommateurs de produits agricoles découlant des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs ou de leurs incidences sur la consommation de produits agricoles. Lorsque l'ESC est négative, elle mesure la charge pour les consommateurs (taxe implicite) imputable au soutien des prix du marché (majoration des prix), dont les effets compensent et au-delà ceux des subventions à la consommation, lesquelles font baisser les prix acquittés par les consommateurs.

Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures qui créent des conditions propices au secteur agricole primaire, grâce au développement de services, institutions et infrastructures, privés ou publics, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles. L'ESSG inclut les mesures dont le secteur agricole primaire est le principal bénéficiaire, mais elle ne prend en compte aucun des paiements versés aux producteurs à titre individuel. Les transferts relevant de l'ESSG ne modifient pas directement les recettes perçues ou les coûts supportés par les producteurs, ni leurs dépenses de consommation. Les catégories entrant dans l'ESSG sont définies dans l'encadré 2.

Estimation du soutien total (EST) : valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs découlant des mesures de soutien au secteur agricole, déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles.

Indicateurs présentés sous la forme d'un ratio et d'un pourcentage

ESP en pourcentage (ESP en %) : transferts pris en compte dans l'ESP en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

TSP en pourcentage (TSP en %) : TSP par produit exprimés en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes pour le produit considéré (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

Part des TSP dans l'ESP totale (%) : part des transferts au titre d'un seul produit dans l'ESP totale. Cet indicateur est également calculé par produit.

Coefficient nominal de protection des producteurs (CNP des producteurs) : rapport entre le prix moyen perçu par les producteurs (au départ de l'exploitation), y compris les paiements par tonne effectivement produite, et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des producteurs est également calculé par produit.

Coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNS aux producteurs) : rapport entre la valeur des recettes agricoles brutes, y compris le soutien et les recettes agricoles brutes (au départ de l'exploitation) évalués aux prix à la frontière (mesurés au départ de l'exploitation).

ESC en pourcentage (ESC en %) : transferts pris en compte dans l'ESC en proportion de la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (aux prix au

départ de l'exploitation), nets des transferts des contribuables aux consommateurs. L'ESC en % mesure la taxe implicite (ou subvention si l'ESC est positive) à laquelle les consommateurs sont soumis par les politiques des prix agricoles.

Coefficient nominal de protection des consommateurs (CNP des consommateurs) : rapport entre le prix moyen acquitté par les consommateurs (au départ de l'exploitation) et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des consommateurs est également calculé par produit.

Coefficient nominal de soutien aux consommateurs (CNS aux consommateurs) : rapport entre la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (au départ de l'exploitation) et leur valeur aux prix à la frontière.

EST en pourcentage (EST en %) : transferts pris en compte dans l'EST, exprimés en pourcentage du PIB.

ESSG en pourcentage (ESSG en %) : part des dépenses affectées aux services d'intérêt général dans l'estimation du soutien total (EST).

Encadré 1. Définitions des catégories entrant dans l'ESP

Définition des catégories

Catégorie A1, Soutien des prix du marché (SPM) : transferts des consommateurs et des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesuré au départ de l'exploitation.

Catégorie A2, Paiements au titre de la production : transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures fondées sur le niveau effectif de la production d'un produit agricole donné.

Catégorie B, Paiements au titre de l'utilisation d'intrants : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures fondées sur l'utilisation d'intrants :

- **Utilisation d'intrants variables :** paiements réduisant le coût sur l'exploitation agricole d'un intrant variable donné ou d'un ensemble d'intrants variables.
- **Formation de capital fixe :** paiements réduisant pour l'exploitation, le coût d'investissement dans les bâtiments agricoles, les équipements, les plantations, l'irrigation, le drainage et l'amélioration des sols.
- **Services utilisés sur l'exploitation :** paiements réduisant le coût de l'aide et de la formation dispensée aux agriculteurs individuels sur des questions techniques, comptables, commerciales, sanitaires et phytosanitaires.

Catégorie C, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur le niveau effectif des superficies cultivées, nombres des animaux, recettes et revenus.

Catégorie D, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et

revenus ne correspondant pas à la période en cours (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), avec obligation de produire sans spécification de produit.

Catégorie E, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus ne correspondant pas à la période en cours (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), la production effective d'un produit donné n'étant pas obligatoire, mais facultative.

Catégorie F, Paiements selon des critères non liés à des produits de base : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures ne reposant pas sur les paramètres relatifs aux produits de base (superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus), l'utilisation des intrants, mais sur :

- **Le retrait de ressources à long terme** : transferts au titre du retrait à long terme de facteurs de production de produits de base. Les paiements répertoriés dans cette sous-catégorie se distinguent de ceux imposant un retrait de ressources à court terme, qui dépendent de critères relatifs à la production des produits de base.
- **La production des produits particuliers autres que les produits de base** : transferts alloués pour l'utilisation de ressources agricoles pour produire des biens et services spécifiques autres que des produits de base, qui sont produits au-delà des quantités requises par les réglementations en vigueur.
- **Autres critères non liés à des produits de base** : transferts accordés à tous les exploitants de manière égale, par exemple un taux forfaitaire ou un paiement fixe, et qui ne dépendent pas des superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus paramètres relatifs à la production de produits de base, ou l'utilisation d'intrants.

Catégorie G, Paiements divers : transferts des contribuables aux exploitants pour lesquels l'insuffisance des informations disponibles ne permet pas de les ventiler vers les catégories appropriées.

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Définitions des étiquettes

Avec ou sans limitation de la production effective des produits de base et/ou des paiements : définit s'il existe ou non des limitations spécifiques de la production effective des produits de base associées à une mesure prévoyant des transferts à l'agriculture et s'il existe ou non des limitations des paiements sous la forme de limitations de la superficie ou du nombre d'animaux ayant droit à ces paiements. S'applique aux catégories A – F.

Avec taux de paiement variables ou fixes : Tout paiement est défini comme étant soumis à un taux variable lorsque la formule déterminant le niveau du paiement réagit à une variation du prix, du rendement, des recettes ou du revenu nets, ou du coût de production. S'applique aux catégories A – E.

Avec ou sans contraintes sur les intrants : définit s'il y a ou non des obligations

spécifiques concernant les pratiques agricoles liées au programme en matière de réduction, de remplacement ou d'abandon de l'utilisation des intrants ou des restrictions portant sur les pratiques agricoles autorisées. S'applique aux catégories A – F. Les paiements avec contraintes sur les intrants sont eux-mêmes subdivisés en :

- Paiements dépendant du respect de conditions de base qui sont obligatoires (avec obligatoire) ;
- Paiements exigeant des pratiques spécifiques allant au-delà des conditions de base et facultatives (avec facultatives).
 - Pratiques spécifiques liées aux problèmes environnementaux ;
 - Pratiques spécifiques liées au bien-être des animaux ;
 - Autres pratiques spécifiques.

Avec ou sans exceptions concernant les produits de base : définit s'il y a ou non des interdictions de production de certains produits de base comme critères d'éligibilité aux paiements versés au titre des S/Na/Rec/Rev non courants. S'applique à la catégorie E.

Reposant sur la superficie cultivée, le nombre d'animaux, les recettes ou le revenu : définit l'attribut particulier (par exemple : superficie cultivée, nombre d'animaux, recettes ou revenu) sur lequel le paiement repose. S'applique aux catégories C – E.

Reposant sur un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits : définit si le paiement est accordé pour un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits. S'applique aux catégories A – D.

Décomposition des indicateurs

Décomposition de l'ESP

Variation de l'ESP en pourcentage : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'ESP exprimée en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Contribution du SPM aux variations de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les autres variables étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution de l'écart de prix aux variations de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, les variables, autres que l'écart entre prix intérieurs et prix à la frontière, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution de la quantité produite aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables, autres que la quantité produite, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution des paiements budgétaires (PB) aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables, autres que les PB, étant maintenues constantes.

Contribution des éléments constitutifs des PB aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables autres qu'un élément donné des PB, étant maintenues par ailleurs constantes. Les éléments des PB

comprennent les paiements au titre de la production, les paiements au titre de l'utilisation d'intrants, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative, les paiements selon des critères non liés à des produits de base et les paiements divers.

Décomposition des éléments participant à l'écart de prix

Variation en pourcentage du prix à la production : variation en pourcentage du prix à la production, mesuré au départ de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Variations en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière, mesuré au départ de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Contribution du taux de change à la variation en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière (mesuré à la sortie de l'exploitation), exprimé en monnaie nationale, toutes les variables, autres que le taux de change entre la monnaie nationale et l'USD, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution du prix à la frontière exprimé en USD aux variations en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière, mesuré à la sortie de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale, toutes les variables, autres que le prix à la frontière, mesuré à la sortie de l'exploitation, exprimé en USD, étant par ailleurs maintenues constantes.

Définition des catégories entrant dans l'ESSG

La définition générale de l'ESSG est complétée ci-dessous par des critères de mise en œuvre plus précis pour les différentes catégories entrant dans l'ESSG.

Des informations plus détaillées sur la conception, le calcul, l'interprétation et l'utilisation des indicateurs se rapportant à l'estimation du soutien aux producteurs sont données dans le manuel de l'ESP consultable sur le site Web public de l'OCDE (<http://www.oecd.org/fr/tad/politiques-agricoles/manueldesp.htm>).

Encadré 2. Définitions des catégories entrant dans l'ESSG

Système de connaissances et d'innovation agricoles

- ***Création de connaissances agricoles*** : dépenses budgétaires au titre des activités de recherche et développement (R-D) liées à l'agriculture, et de la diffusion des données correspondantes, indépendamment du cadre institutionnel (organisme privé ou public, ministère, université, centre de recherche ou groupe de producteurs) dans lequel elles se déroulent, et quelle que soit la nature de la recherche (scientifique, institutionnelle, etc.) ou sa finalité.
- ***Transfert de connaissances agricoles*** : dépenses budgétaires au titre des établissements agricoles professionnels et des programmes agronomiques dans l'enseignement supérieur, des activités générales de formation et de conseil à l'intention des exploitants (règles de comptabilité, application de

pesticides, etc.), excluant les cas individuels, et des réseaux constitués pour rassembler des données et diffuser des informations concernant la production et la commercialisation agricoles.

Inspection et contrôle

- **Sécurité et inspection des produits agricoles** : dépenses budgétaires au titre d'activités qui se rapportent à la sécurité et à l'inspection des produits agricoles. Seules sont visées les dépenses concernant l'inspection des produits obtenus dans le pays au premier niveau de transformation et l'inspection à la frontière des produits exportés.
- **Lutte contre les parasites et les maladies** : dépenses budgétaires au titre de la lutte contre les parasites et les maladies concernant les intrants et les produits agricoles (contrôle au niveau du secteur agricole primaire), et financement public des services vétérinaires et phytosanitaires (concernant les exploitations).
- **Contrôle des intrants** : dépenses budgétaires au titre des organismes qui exercent des activités de contrôle et de certification concernant les intrants industriels utilisés en agriculture (machines, engrais industriels, pesticides, etc.), ainsi que les intrants biologiques (certification et contrôle des semences, par exemple).

Développement et entretien des infrastructures

- **Infrastructures hydrauliques** : dépenses budgétaires au titre des investissements publics dans les infrastructures hydrauliques (réseaux d'irrigation et de drainage).
- **Stockage, commercialisation et autres infrastructures physiques** : dépenses budgétaires au titre des investissements liés au stockage hors exploitation et de divers équipements et infrastructures de marché liés à la manutention et à la commercialisation des produits agricoles primaires (silos, installations portuaires telles que les quais et entrepôts ; marchés de gros, marchés à terme), et autres infrastructures physiques touchant à l'agriculture, dont ce secteur est le principal bénéficiaire.
- **Infrastructure institutionnelle** : dépenses budgétaires au titre des investissements liés à la mise en place et à la gestion de l'infrastructure institutionnelle touchant au secteur agricole (cadastres ; groupes d'utilisateurs de machines, registres de semences et d'espèces ; constitution de réseaux de financement rural ; soutien aux organisations agricoles, etc.).
- **Restructuration des exploitations agricoles** : paiements budgétaires touchant à la réforme des structures agricoles, au titre des stratégies d'entrée, de sortie ou de diversification (en dehors de l'agriculture).

Commercialisation et promotion

- **Programmes collectifs de transformation et commercialisation** : dépenses budgétaires au titre des investissements consacrés à des dispositifs et équipements collectifs de transformation, principalement au premier niveau, et de commercialisation, en vue d'améliorer les conditions de développement des marchés pour l'agriculture.
- **Promotion des produits agricoles** : dépenses budgétaires concernant

l'assistance à la promotion collective des produits agroalimentaires (campagnes de promotion et participation à des foires internationales, entre autres exemples).

Stockage public : dépenses budgétaires couvrant les coûts d'entreposage, de dépréciation et d'écoulement des stocks publics de produits agricoles.

Divers : dépenses budgétaires au titre d'autres services d'intérêt général qu'il n'est pas possible de ventiler et d'affecter à l'une des catégories ci-dessus, souvent parce que les informations font défaut.

Indicateurs du soutien établis par l'OCDE

ATP	Autres transferts aux producteurs
CNP	Coefficient nominal de protection
CNS	Coefficient nominal de soutien
ESC	Estimation du soutien aux consommateurs
ESP	Estimation du soutien aux producteurs
ESSG	Estimation du soutien aux services d'intérêt général
EST	Estimation du soutien total
MEP	Modèle d'évaluation des politiques
SPM	Soutien des prix du marché
TSP	Transferts au titre d'un seul produit
TGP	Transferts au titre d'un groupe de produits
TTP	Transferts au titre de tous les produits

Sources et définitions des indicateurs contextuels

Tableau X.2. Indicateurs contextuels

Produit intérieur brut – PIB (milliards USD en PPA) : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, Produit intérieur brut, USD en parité de pouvoir d'achat actuelle, prix courants. Dernière année basée sur les projections des Perspectives économiques de l'OCDE. EUROSTAT pour les États membres de l'Union Européenne. Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE.

Population (millions) : Bases de données sur OECD.Stat, Comptes nationaux, Principaux agrégats, Population et emploi par activité. OECD.Stat, Démographie et population, Données historiques et projections de la population (1950-2050), pour les dernières années non-disponibles dans la base de données comptes nationaux. Nations Unies, World population prospects, Révision de 2017 pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE.

Superficie des terres (milliers de km²) : FAO, Base de données sur l'utilisation des terres, superficie des terres (milliers d'hectares) convertie en milliers de kilomètres carrés. La superficie des terres ne comprend pas les étendues d'eau.

Superficie agricole (SA) (milliers ha) : FAO, Base de données sur l'utilisation des terres, superficie agricole.

Densité de la population (habitants/km²) : OECD.Stat, Régions et villes, Statistiques régionales, Densité de la population et surface régionale. Nations Unies, World

population prospects, Révision de 2017, Densité de population par régions, zones et pays, 1950-2100 (habitants par kilomètre carré) pour les pays non disponibles dans la base de données OCDE. Pour les États membres de l'Union européenne, les calculs sont faits à partir des données EUROSTAT sur la population et la superficie.

PIB par habitant, (USD en PPA) : OECD.Stat, Statistiques sur les comptes nationaux, Principaux agrégats, Produit intérieur brut (par la production), par habitant, USD, prix courants, PPA courantes. États membres de l'UE : EUROSTAT, PIB et principales composantes – prix courants. Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE.

Échanges en % du PIB : Données sur les échanges de la base de l'ONU COMTRADE (statistiques du commerce international par produit). Données douanières ; moyenne des échanges : (exportations+importations)/2. Les échanges à l'intérieur de l'UE ne sont pas pris en compte.

Part de l'agriculture dans le PIB (%) : OECD.Stat, Profils statistiques par pays ; valeur ajoutée dans l'agriculture ; la chasse ; la sylviculture et la pêche en pourcentage de la valeur ajoutée totale. États membres de l'UE : EUROSTAT, Valeur ajoutée brute - Agriculture et pêche - % de toutes les branches (NACE).

Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE.

Part de l'agriculture dans l'emploi (%) : OECD.Stat, Emploi par activité et statut (ALFS) Emploi dans l'Agriculture, chasse, sylviculture et pêche, en pourcentage de l'emploi dans toutes les activités (ISIC rev.3, A-B et A-X; ISIC rev.4, A et A-U). Pour les États membres de l'UE, les données EUROSTAT indiquent la proportion que représentent les actifs âgés de 15 ans et plus employés dans l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche dans le total des activités NACE. Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, emploi dans l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche en % de l'emploi total, pour les pays non disponibles dans la base de données OCDE.

Part des exportations agroalimentaires dans les exportations totales (%) : Base COMTRADE de l'ONU. La définition de l'agroalimentaire ne comprend pas les produits frais et transformés de la pêche et de l'aquaculture. L'agroalimentaire est défini par les codes H0 : 01, 02, 04 à 24 (mis à part 1504, 1603, 1604 and 1605), 3301, 3501 à 3505, 4101 à 4103, 4301, 5001 à 5003, 5101 à 5103, 5201 à 5203, 5301, 5302, 290543/44, 380910, 382360.

Part des importations agroalimentaires dans les importations totales (%) : Base COMTRADE de l'ONU. La définition de l'agroalimentaire ne comprend pas les produits frais et transformés de la pêche et de l'aquaculture.

Part des produits végétaux dans la production agricole totale (%) : part des produits végétaux (y compris horticoles) dans la production agricole totale, en valeur. Données nationales.

Part des produits animaux dans la production agricole totale (%) : part des produits animaux dans la production agricole totale, en valeur. Données nationales.

Part des terres arables dans la SA (%) : FAO, Base de données sur l'utilisation des terres, part des terres arables en pourcentage de la superficie agricole.

Tableau X.3. Productivité et indicateurs agro-environnementaux

Taux de croissance annuel de la PTF (%) : USDA Economic Research Service, International Agricultural Productivity Database, octobre 2017. La base de données fournit des indices de la productivité totale des facteurs pour l'agriculture. Elle utilise principalement des données de la FAO, complétées par des données nationales. Les indices de la productivité totale des facteurs (PTF) dans l'agriculture sont estimés par pays et pour des groupements de pays regroupés par région géographique ou selon la classe de revenus. Un indicateur pour toute la région de l'Union européenne a été calculé sur la base des données pour les États membres et leur pondération. Comme mentionné par l'USDA, les données publiées en octobre 2017 n'utilisent plus le filtre Hodrick- Prescott pour lisser les séries de production. L'indice de production agricole a été remplacé par l'indice de production agricole brute de la FAO. De plus récents coûts des intrants de Rada, Liefert et Liefert (2017) ont été introduits et utilisés pour tous les anciens pays de l'Union Soviétique d'Europe de l'Est et la Fédération de Russie pour les périodes après 1991. Suite à ces changements méthodologiques, les données publiées ont considérablement changé par rapport à la publication précédente. La documentation sur les révisions est disponible sur : <https://www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity/update-and-revision-history/>.

Bilan de l'azote (kg/ha) : Bilan (excédent ou déficit) exprimé en kg d'azote par hectare du total des terres agricoles. L'agrégat OCDE du bilan de l'azote est calculé comme le rapport de l'excédent total à la superficie totale des terres agricoles dans la zone de l'OCDE. L'agrégat de l'Union européenne considérée comme une zone unique est calculé comme le bilan brut de l'azote dans la zone UE par rapport à la superficie agricole utilisée de l'UE.

OCDE (2017), Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, <http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>

Bilan du phosphore (kg/ha) : Bilan (excédent ou déficit) exprimé en kg de phosphore par hectare du total des terres agricoles. L'agrégat OCDE du bilan du phosphore est calculé comme le rapport de l'excédent total à la superficie totale des terres agricoles dans la zone de l'OCDE. L'agrégat de l'Union européenne considérée comme une zone unique est calculé comme le bilan brut du phosphore dans la zone UE par rapport à la superficie agricole utilisée de l'UE.

OCDE (2017), Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, <http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>

Part de l'agriculture dans l'utilisation totale d'énergie (%) : Part de la consommation d'énergie dans l'agriculture dans consommation finale totale d'énergie. AIE (2017), « World energy balances », IEA World Energy Statistics and Balances (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00512-en>

Part des émissions de GES d'origine agricole (%) : OCDE (2017), « Émissions de gaz à effet de serre par source, excluant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) ». L'agrégat de l'Union européenne considérée comme une zone unique est calculé à partir des données de CCNUCC, comme le rapport des émissions de gaz à effet de serre du secteur dans la zone de l'UE aux émissions totales de GES de la zone de l'UE.

OCDE (2017), Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, <http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>

CCNUCC (2017), site Internet de la Base de données de la CCNUCC pour les inventaires de gaz à effet de serre, <http://ghg.unfccc.int>.

Part des terres irriguées dans la surface agricole (SA) (%) : Part de la superficie irriguée dans la superficie agricole totale. Base de données FAO pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE.

OCDE (2017), Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, <http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>

Part de l'agriculture dans les prélèvements d'eau (%) : Part de l'agriculture dans le total des prélèvements d'eau douce. L'agrégat de l'Union européenne considérée comme une zone unique est calculé comme le rapport des prélèvements agricoles totaux dans la zone de l'UE aux prélèvements totaux d'eau douce dans la zone de l'UE.

OCDE (2017), Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, <http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>

Indicateur du stress hydrique : L'indicateur renvoie à l'intensité d'utilisation des ressources en eau douce. Il est exprimé en part en pourcentage des prélèvements bruts d'eau douce dans le total des ressources en eau douce renouvelables disponibles. L'Union européenne est considérée comme une zone unique. OCDE (2017), « Eau : Prélèvements d'eau douce », Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00602-fr>.

Graphique X.4 Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995 à 2017

Taux de croissance du PIB en termes réels (%) : OECD.Stat, Profils statistiques par pays 2011, croissance du PIB réel. Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE (Croissance du PIB en %).

Taux d'inflation (%) : OCDE, Base de données analytique (ADB), variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation harmonisé ; EUROSTAT pour l'Union européenne, Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données ADB.

Taux de chômage (%) : OCDE, Base de données analytique, statistiques de l'emploi. OIT estimations et projections, taux de chômage selon le sexe et l'âge pour les économies émergentes. EUROSTAT pour l'Union européenne.

Graphique X.5. Commerce agroalimentaire

Exportations du secteur agroalimentaire (milliards USD), 1995 à 2016 : Base COMTRADE de l'ONU. La définition de l'agroalimentaire ne comprend pas les produits frais et transformés de la pêche et de l'aquaculture.

Importations du secteur agroalimentaire (milliards USD), 1995 à 2016 : Base COMTRADE de l'ONU. La définition de l'agroalimentaire ne comprend pas les produits frais et transformés de la pêche et de l'aquaculture.

Graphique X.6. Composition de la croissance de la production agricole, 2005-14

PTF – Productivité totale des facteurs (%) : USDA Economic Research Service, International Agricultural Productivity Database, octobre 2017. La base de données fournit des indices de la productivité totale des facteurs pour l'agriculture. Elle utilise

principalement des données de la FAO, complétées par des données nationales. La croissance des intrants est calculée comme la moyenne pondérée de la croissance des facteurs suivants : sols agricoles avec ajustement de qualité, travail, puissance des machines, capital bétail, engrais de synthèse NPK, et aliments du bétail, où la pondération est faite par l'importance des différents intrants (facteurs). Une ventilation spécifique est appliquée pour regrouper les facteurs primaires (sols, travail, machines et bétail) d'un côté et les intrants intermédiaires de l'autre. La croissance de la production correspond à la production agricole brute de chaque pays.

Les indices de la productivité totale des facteurs (PTF) dans l'agriculture sont estimés par pays et pour des groupements de pays regroupés par région géographique ou selon la classe de revenus. Un indicateur pour toute la région de l'Union européenne a été calculé sur la base des données pour les États membres et leur pondération.

Comme mentionné par l'USDA, les données publiées en octobre 2017 n'utilisent plus le filtre Hodrick-Prescott pour lisser les séries de production. L'indice de production agricole a été remplacé par l'indice de production agricole brute de la FAO. De plus récents coûts des intrants de Rada, Liefert et Liefert (2017) ont été introduits et utilisés pour tous les anciens pays de l'Union Soviétique d'Europe de l'Est et la Fédération de Russie pour les périodes après 1991. Suite à ces changements méthodologiques, les données publiées ont considérablement changé par rapport à la publication précédente. La documentation sur les révisions est disponible sur : <https://www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity/update-and-revision-history/>.

Monnaies

AUD	Dollar australien
BRL	Real brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNY	Yuan Ren-Min-Bi chinois
COP	Peso colombien
EUR	Euro
CRC	Colon Costa Rica
ILS	Shekel israélien
ISK	Couronne islandaise
JPY	Yen japonais
KRW	Wong coréen
KZT	Tenge kazakh
MXN	Peso mexicain
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
RUB	Rouble russe
TRY	Lira turque
UAH	Hryvnia ukrainienne
USD	Dollar des États-Unis
ZAR	Rand sud-africain



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2018

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2018-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Guide du lecteur Définitions des indicateurs de soutien à l'agriculture de l'OCDE », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2018*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2018-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.